Comité Français d'Accréditation 52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris SIRET : 397 897 487 00031 Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20 Site internet : www.cofrac.fr	**Attestation d'accréditation** *Accreditation certificate*	**N° 3-1572** **Rev. 12**

Bénéficiaire / *Beneficiary:* MADIC INDUSTRIES

Identifiant légal / *Legal identifier: N°* 389749045
Adresse / *Address:* 1155 avenue Jean-Baptiste Godin, 33240 , SAINT ANDRE DE CUBZAC, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type C, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard* ***NF EN ISO/IEC 17020:2012*** *and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type C, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*
Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **09/10/2026**
Date de fin de validité / *Valid until*: **31/07/2028**

Approuvé par / *Approved by*: DocuSigned by: Hélène GIBERGE B1953E8155854C3...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

METROLOGIE LEGALE / *LEGAL METROLOGY*

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation*:

Désignation	**Adresse complète**
CIMATECH	LOT NO 6, 6 IMP DU PLATEAU, 13770, VENELLES, FRANCE
DM OUEST	1 rue des Landes, 35320, LA BOSSE-DE-BRETAGNE, FRANCE
MADIC INDUSTRIES SAINT ANDRE DE CUBZAC	1155 avenue Jean-Baptiste Godin, 33240, SAINT ANDRE DE CUBZAC, FRANCE
MAINTENANCE ET METROLOGIE PETROLIERE	BD DE L EUROPE, 14540, BOURGUEBUS, FRANCE
P2M	510 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 54710, LUDRES, FRANCE

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Norme ou document sectoriel complémentaire : Décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Norme ou document sectoriel complémentaire : Décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Norme ou document sectoriel complémentaire : Décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Norme ou document sectoriel complémentaire : Décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Norme ou document sectoriel complémentaire : Décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

DS FXP

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.